

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 juin 2019**

**Date de convocation** : 18 juin 2019

**Présents** : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ, Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Hélène MANDIER, Hervé PICON

**Excusés(es)** : Claude BLANC, René BAYLE, Jean-Noël MANDIER

**Absents(es)** : William BIT-MIGNON, Marie-Hélène MASSOLA

**1 Compte rendu de la mission CEP (SEDI)**

Pauline AUSSÉNAC technicienne du SEDI présente les conclusions du CEP (Conseil en Energie Partagé) que la commune avait confié à cet organisme pour optimiser les dépenses Energie de la commune.

**2 Approbation du précédent procès-verbal**

RAS

**3 Urbanisme**

- **Déclaration préalable**

**MANNI Loris Création d'une porte de garage (modification de façade)**

Avis favorable

**4 Recomposition du Conseil communautaire**

En application de l'article L 521-6-1 du code des collectivités territoriales les communes doivent délibérer pour la composition du conseil communautaire avant le 31 août 2019.

Le nombre et la répartition des sièges sont établis dans le cadre d'un contrat local ou à défaut selon les règles de droit commun.

En l'occurrence l'accord local qui est très encadré ne peut s'appliquer à la communauté de communes

SMVIC dès lors seule une répartition de droit commun peut s'appliquer ce qui ne change pas le nombre de délégués pour Beaulieu.

Le maire propose au Conseil de délibérer pour approuver la composition de l'organe délibérant de SMVIC tel le tableau présenté.

**5 Nomination d'un coordonnateur pour le recensement de la population**

En 2020 l'INSEE va procéder au recensement de la population, pour se faire la commune doit désigner un coordonnateur chargé de l'enquête qui peut être un agent de la commune.

Le coordonnateur si c'est un agent bénéficiera d'heures complémentaires

Le maire propose de nommer Claude LECRIQUE en qualité de coordonnateur pour l'année 2020

**5 Validation de du tracé PDIPR**

Saint Marcellin Vercors Isère vient de finaliser le tracé des sentiers de randonnée sur les communes de l'Albenc, Beaulieu, Chantesse, Chasselay, Cras, Morette, Notre Dame de l'Osier, Poliénas, Quincieux, Serre Nerpol, Varacieux, Vatillieu et Vinay.

Après présentation du projet le conseil municipal valide le projet qui a pris en compte les modifications demandées par la commune.

**6 Demande d'intervention entretien église**

La communauté chrétienne de Beaulieu du relais du Vézy sollicite la commune pour l'entretien de l'église (aspirateur, lavage de sol).

Il est rappelé que la loi du 9 décembre 1906 fixe le cadre des conditions de la séparation des églises et de l'Etat.

Après en avoir débattu les conseillers à l'unanimité estiment que dans le cadre de la loi, la commune ne peut se substituer aux associations cultuelles qui ont en charge l'entretien du bâtiment et la commune les grosses réparations.

**7 Divers**

- Remerciements des « Amis du Vézy » pour la subvention de **500 euros** la commune

Séance levée à 22 h 30